

**M. Mazankowski:** Madame la Présidente, le député est un spécialiste des questions constitutionnelles. Il sait pertinemment que la Chambre doit en délibérer. La Chambre doit examiner le processus de modification de la constitution de même que chacune des Assemblées législatives. Voudrait-il que le Parlement fédéral s'interpose et impose sa volonté aux habitants des provinces qui, par le truchement de leurs premiers ministres et de leurs gouvernements respectifs, pourraient très bien vouloir tenir des audiences publiques? Pourquoi le député tient-il tant à s'interposer? C'est à cause des tendances centralisatrices, dont il a hérité. Il continue à vivre dans un monde imaginaire où la science infuse appartient aux dirigeants du Canada central. C'est là un exemple type des différences de vues qui nous séparent au Canada, pays qu'il ne perçoit qu'au travers le télescope de cette perspective centrale. Pour notre part, le Canada nous apparaît comme plus diversifié et décentralisé.

**Des voix:** Bravo!

**M. Johnston:** Madame la Présidente, la seule conclusion que je puisse tirer des observations du vice-premier ministre est qu'il ne pense pas que les Canadiens aient nécessairement le droit de se faire entendre. Cela n'a rien à voir avec la centralisation du gouvernement. Notre pays est vaste. Les citoyens souhaiteraient faire part de leur point de vue à leurs représentants élus. Si on les prive de ce droit au niveau provincial, à mon avis, ce comité parlementaire serait parfaitement justifié de charger un sous-comité de se rendre dans les régions pour y entendre les différents avis.

**M. Mazankowski:** Madame la Présidente, tout cela est parfaitement ridicule. Si le député fait preuve de bonne conduite, il pourra fort bien être choisi comme membre du comité, et invoquer alors cet argument. Mais à la façon dont il se comporte, je doute que son chef le désigne pour siéger à ce comité.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Reprenons le débat avec le député de Windsor-Ouest (M. Gray).

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Madame la Présidente, j'interviens au nom de mon parti pour appuyer la motion. Comme le chef de l'opposition (M. Turner) l'a bien précisé, nous sommes d'accord sur le but fondamental de l'Accord constitutionnel, qui est d'obtenir la signature officielle et l'adhésion du Québec à la constitution. Nous entendons donc voter en faveur de l'Accord. Mais nous estimons qu'il y a lieu de l'améliorer. Nous avons l'intention de présenter divers amendements l'automne prochain, ou lorsque la résolution demandant à modifier la constitution sera présentée à la Chambre pour étude et discussion, une fois que le comité mixte envisagé aura terminé son travail.

Convaincus donc que des améliorations sont nécessaires et possibles, nous acquiesçons à la proposition de renvoyer l'Accord à un comité mixte spécial qui sera chargé de l'étudier et de faire rapport à la Chambre. La procédure suivie en 1980 et 1981, qui a débouché sur le rapatriement de la constitution et sur l'adoption de la Charte des droits, a été mise en marche par la création d'un comité mixte spécial de la Chambre et du

### *Accord constitutionnel*

Sénat. Ce comité a tenu à Ottawa pendant plusieurs mois des audiences qui ont été télévisées. Il a entendu des dizaines de témoins et il a proposé plusieurs améliorations importantes au projet constitutionnel.

Personne ne saurait nier que le comité mixte spécial a constitué un bon exemple de consultation démocratique. J'espère et je compte que, s'inspirant des leçons de cette expérience, le comité mixte spécial qui est actuellement envisagé sera effectivement créé et que le gouvernement et tous les partis représentés en Chambre feront preuve d'ouverture d'esprit à l'égard de ses travaux, et qu'il aura des résultats aussi avantageux. Nous comptons que ce comité entendra un large éventail de témoins, comme son prédécesseur l'a fait en 1980-1981.

En appuyant cette motion, nous comptons également que si, comme en 1980 et 1981, le comité constatait que les délais fixés à l'ordre de renvoi sont trop contraignants, le gouvernement voudra bien, comme cela s'est fait la dernière fois, accueillir favorablement une demande de prolongation. Je veux parler évidemment de la prolongation du comité mixte spécial, pas du gouvernement.

Peut-être ne sera-ce pas nécessaire. Mais quand il s'agit de la structure de notre système fédéral, il n'y a pas lieu de faire preuve d'une précipitation injustifiée, ce qui d'ailleurs serait néfaste. Une réflexion suffisante s'impose absolument. Après tout, il s'agit de la loi fondamentale, de la loi organique du pays, celle sur laquelle reposent toutes les autres.

L'Accord soulève diverses questions que le comité devra examiner et au sujet desquelles il devra entendre des témoins. Nous en avons déjà évoqué quelques-unes à la Chambre et nous en soulèverons d'autres au cours des semaines qui viennent.

Comme nous l'avons dit, l'Accord met en jeu les droits de nos populations autochtones. Les autochtones doivent recevoir l'assurance que cet accord n'entraînera pas un recul dans la réalisation de leurs espoirs et de leurs aspirations. Il faut qu'il soit possible de faciliter la réalisation de ces espoirs et de ces aspirations dans le cadre de la constitution telle qu'elle pourrait être modifiée en vertu de l'Accord.

• (1040)

Le comité doit examiner consciencieusement les répercussions de l'Accord pour les minorités au Canada. Nous croyons que les Canadiens aspirent à vivre dans une société bilingue et multiculturelle qui, tout en reconnaissant le caractère distinctif des régions et des provinces, notamment le caractère distinctif du Québec, offre à tous les Canadiens, quelle que soit leur origine ethnique ou nationale, des droits garantis.

De même, madame la Présidente, nous devons examiner l'Accord à la lumière des aspirations de nos territoires septentrionaux qui voudraient accéder au rang de province. La population de ces territoires voudra obtenir l'assurance que l'Accord ne va pas anéantir leur espoir de devenir un jour membres à part entière de la Confédération à titre de provinces.